



Cousset, le 31 mai 2023

COMMUNE  
DE  
MONTAGNY

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE N° 22 DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU MERCREDI 31 MAI 2023 À 20H00  
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

---

**Personnes présentes :** 26 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic  
Bersier Anne, Vice-Syndique  
Baillet Yannis, conseiller communal  
Curat Stéphane, conseiller communal  
Grether Rémy, conseiller communal  
Oberson Hervé, conseiller communal  
Rossier Sébastien, conseiller communal

**Personnes excusées :** Mme Caroline Roy, groupe « élan citoyen »  
Mme Joye Roxane, groupe « Continuité & Avenir »  
Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages »  
M. Sébastien Francey, groupe « Les 7Villages »

La séance est présidée par M. Marc Fragnière, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, les conseillers communaux et généraux présents, aux membres du bureau, aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de la commune de Montagny. Il souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire du Conseil général pour les comptes.

Le Président excuse les absences de Mmes Caroline Roy, Roxane Joye, Monique Gründler et M. Sébastien Francey.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 19 du 12 mai 2023, page 834. Un tout ménage a également été envoyé à la population.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et Le Président déclare la séance ouverte à 20h01.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le groupe auquel elles appartiennent pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Le Président passe à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2022.
2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général.
3. Comptes 2022 :
  - 3.1 Présentation des comptes 2022.
  - 3.2 Présentation du rapport de l'organe de révision Fiducosult SA par la commission financière.
  - 3.3 Rapport de la commission financière.
  - 3.4 Approbation des comptes 2022.
- 4 Rapport de gestion du Conseil communal.
- 5 Election d'un membre à la commission spéciale du Conseil général pour le projet sportif et de loisirs.
- 6 Approbation des nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.
- 7 Centre Médical de Montagny SA – rapport du Conseil communal en réponse au postulat Olivier Corboud.
- 8 Désaffectation partielle d'une route communale, Villarey, dp2029-10 partiel, secteur Montagny-les-Monts.
- 9 Crédit additionnel pour déplacement de conduites d'eau potable compte 7101.5031.03.
- 10 Entente intercommunale Payerne – Montagny – approbation de l'avenant à la convention de 2001 relative à l'exploitation des ressources en eau de la vallée de la Praz et de la Croix-de-Vaux.
- 11 Informations du Conseil communal :
  - Projet école
  - Explication sur les procédures des Marchés Publics
- 12 Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a une remarque au point 9 sur le crédit additionnel pour déplacement des conduites d'eau potable, il aimerait apporter un point supplémentaire, éventuellement un point 9a « Crédit d'étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz, vers l'Escabelle », parce que là, il y a toute une zone, une maison sera démontée et ce serait bien de profiter de la situation pour mettre ce carrefour en ordre avant qu'il y ait des nouvelles constructions.

Le Président se tourne vers M. Christophe Burri, administrateur, pour savoir s'il est possible de changer l'ordre du jour.

M. Christophe Burri, administrateur, répond non. Le Conseil général a été convoqué pour cet ordre du jour, par contre, c'est une proposition qui peut être faite dans les divers et qui doit être analysée par le Conseil général lors d'une prochaine séance.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » en prend note.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, le Président donne la parole à M. le Syndic pour une première information, pendant que la liste des présences circule.

M. le Syndic se permet de présenter un nouveau collaborateur technique au sein de notre administration en la personne de M. Yvan Maillard, ici présent, en remplacement de M. David Oberson. M. Maillard habite Avry-devant-Pont. Merci à M. Maillard d'être resté pour les présentations et il lui souhaite beaucoup de succès dans son travail.

Le Président annonce 26 personnes présentes, majorité 14.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2022.**

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant émise, Le Président passe au vote. Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2022 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Marie-Noëlle Bugnon pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général**

Arrivant au bout de la deuxième année de législature, nous devons élire le nouveau Président et vice-président pour la prochaine année 2023-2024.

Selon le tournoi décidé en assemblée constitutive, la présidence revient au Groupe « Continuité & Avenir » et la vice-présidence au groupe « Les 7Villages ».

Pour la Présidence, il donne la parole au représentant du groupe « Continuité & Avenir » M. Olivier Dousse. À la suite de la réunion du groupe et après discussion, M. François Egger est proposé candidat à la Présidence du Conseil général.

Le Président veut juste préciser que M. Julien Marguet groupe « Continuité & Avenir » actuel vice-président, n'a pas souhaité se porter candidat.

La question peut également se poser sur le candidat M. François Egger, en raison de son mandat à la commission financière. Le Président veut juste préciser qu'après vérification, dans le règlement du Conseil général, la loi sur les communes, ainsi qu'un appel téléphonique de la secrétaire au Service des communes et à la Préfecture, il n'y a pas d'incompatibilité entre la Présidence du Conseil général et la commission financière.

Etant donné qu'il n'y a pas de remarque ni de commentaire, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous la nomination de M. François Egger comme Président du Conseil général pour l'année 2023-2024.

M. François Egger, groupe « Continuité & Avenir », est élu Président du Conseil général à l'unanimité.

Pour la vice-présidence, le groupe « Les 7Villages » propose la candidature de M. Marc Küng.

Etant donné qu'il n'y a pas de remarque ni de commentaire, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous la nomination de M. Marc Küng comme Vice-Président du Conseil général pour l'année 2023-2024.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », est élu à l'unanimité à la Vice-Présidence du Conseil général pour l'année 2023-2024.

Le Président félicite M. François Egger et M. Marc Küng pour leur élection et leur souhaite plein succès dans leur nouvelle fonction.

Le Bureau pour 2023-2024 se composera donc comme suit :

Président François Egger, groupe « Continuité & Avenir »

Vice-président Marc Küng, groupe « Les 7Villages »

Scrutateur/trice Céline Fragnière, groupe « Les 7 villages »

Olivier Corboud, groupe « élan citoyen »

Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir »

Secrétariat Marie-Noëlle Bugnon

Le Président passe au point 3.

### **3. Comptes 2022 :**

#### **3.1 Présentation des comptes 2022.**

Le Président passe la parole à M. Hervé Oberson, conseiller communal, responsable des finances.

M. Hervé Oberson passe à la présentation des comptes avec une remarque préliminaire. C'est important de comprendre que c'est la première fois que les comptes sont présentés selon le nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Donc c'est un exercice complexe étant donné que c'était la première fois, mais qui était très enrichissant et il tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à ce bouclage des comptes qui s'est bien déroulé. De ce fait, c'est important de comprendre que la comparaison avec les exercices antérieurs n'est pas adéquate du fait de cette modification du plan comptable. On aura une comparaison plus fiable lorsqu'on présentera les comptes 2023 par rapport au budget 2023.

Le résultat positif de l'exercice 2022 se monte à Fr. 1'476'519.07 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 126'464.54.

Les charges prévues au budget sont bien respectées, Fr. 10'660'488.80 selon les comptes contre Fr. 10'601'262.41 au budget (variation + 0,55 %).

Le résultat bénéficiaire trouve sa justification principalement dans les produits du dicastère des finances et peut être résumé de la manière suivante :

Augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et prise en compte pour les personnes morales de l'estimation sur l'impôt de l'année en cours, pour un total de Fr. 716'575.99

Augmentation des impôts spéciaux et irréguliers (prestations en capital, gains immobiliers et mutations) de Fr. 388'925.15

Nouveaux postes non ventilables de Fr. 328'748.22, en particulier le prélèvement sur la réserve liée à la revalorisation du patrimoine administratif au bilan (dans le cadre de la mise en place du MCH2).

Un dernier élément à souligner c'est que la fortune au bilan au 31 décembre 2022 se monte à Fr. 7'984'321.84.

M. Hervé Oberson a terminé.

Le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, le Président passe au point 3.2.

### **3.2 Présentation du rapport de l'organe de révision Fiduconsult SA par la commission financière.**

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision des comptes, Fiduconsult SA, tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, l'organe de révision recommande de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Il n'y a pas de remarque ni de question et Le Président passe au point 3.3.

### **3.3 Rapport de la commission financière.**

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la commission financière, tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, la commission financière préavise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver les comptes 2022 de la commune dans leur ensemble.

Il n'y a pas remarque ni de question et Le Président passe au point 3.4.

### **3.4 Approbation des comptes 2022.**

Il n'y a pas de question et Le Président passe au vote.

Acceptez-vous les comptes 2022 tel qu'ils ont été présentés.

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité.

M. Olivier Dousse, groupe Continuité & Avenir » tient à féliciter M. Hervé Oberson pour sa mise en place et la prise en main du dossier des finances de la commune, qui a fourni un sacré travail ainsi qu'à l'administration.

Le Président remercie M. Hervé Oberson pour la tenue de ces comptes et la présentation de ce résultat, et passe au point 4.

## **4. Rapport de gestion du Conseil communal.**

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic est à disposition pour toutes questions, mais n'a rien de particulier à rajouter.

Mme Marielle Bugnon, groupe « élan citoyen » a une question par rapport au point du projet de l'ouverture de l'accueil extrascolaire pendant les vacances scolaires. Une maman de la commune

l'a approché car elle souhaitait transmettre une demande/proposition concernant l'ouverture de l'accueil pendant les vacances. Etant donné le projet, il y a une volonté dans ce sens. Est-ce que le Conseil communal est intéressé à recevoir cette demande/proposition de la part de cette maman.

M. Yannis Baillet répond qu'en effet le Conseil communal réfléchit à une ouverture de l'accueil durant les vacances scolaires, afin de pérenniser l'Accueil et ce serait un moyen de fidéliser les utilisateurs de l'AES. Un test sera conduit en fin de vacances d'été, soit les trois premiers jours avant la rentrée du jeudi ainsi que les vacances d'automne. S'il y a des demandes concrètes, cela ne peut que nous aider à monter un dossier qui corresponde vraiment au besoin des personnes concernées.

Comme il n'y a plus de question, le Conseil général prend acte du rapport de gestion du Conseil communal.

Le Président passe au point 5.

## **5. Election d'un membre à la commission spéciale du Conseil général pour le projet sportif et de loisirs.**

À la suite de la démission de M. Raphaël Pidoud de cette commission spéciale, nous devons élire un nouveau membre en tant que représentant du groupe « Les 7Villages ». Le groupe propose la candidature de M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages ».

Le Président passe au vote. Acceptez-vous la nomination de M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » comme membre de la commission pour le projet sportif et de loisirs.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » est élu par 25 oui et une abstention du groupe « Les 7Villages » de Daniel Francey, lui-même.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a des questions à poser au responsable des constructions du sport, M. Stéphane Currat. En fait, la commission de bâtisse se réunit une fois par mois, est-ce juste.

M. Stéphane Currat le confirme.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande combien de fois la commission spéciale s'est réunie.

M. Stéphane Currat répond qu'il s'agit d'une commission du Conseil général et cette question il faut la poser aux membres du Conseil général.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen », en tant que membre de la commission spéciale répond qu'il ne sait pas le chiffre exact, mais qu'ils avaient décidé de se réunir selon les besoins. Maintenant que les travaux ont commencé, il y aura peut-être plus de séances, c'est à la commission de s'organiser en conséquence. La commission devra faire rapidement une séance pour se réorganiser car M. Raphaël Pidoud était Président. Ils avaient aussi trouvé une entente avec M. Stéphane Currat et le Conseil communal pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les informations transmises, c'est M. Stéphane Currat qui transmet les informations et selon ces informations, la commission peut aussi réagir, mais elle peut aussi aller amener des informations ou des suggestions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » n'a pas trouvé le nombre de réunions dans les commentaires des commissions. Maintenant, il voudrait juste savoir si après chaque séance de la commission de bâtisse, il y a un procès-verbal.

M. Currat répond que les séances ont lieu en principe le mercredi et que le procès-verbal de la séance est fait pour que le lundi il passe en séance du Conseil communal, comme ça les différentes recommandations de la commission de bâtisse peuvent être validées par le Conseil communal.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande si ce procès-verbal est transmis à la commission spéciale.

M. Currat répond non car il s'agit d'un document interne qui n'est pas transmis à la commission spéciale.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande pour quelles raisons le procès-verbal n'est pas transmis à la commission spéciale.

M. Stéphane Currat répond que tout simplement la demande n'a pas été faite.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » répond alors qu'il va faire la demande, car il ne travaille pas sans avoir ce procès-verbal, car on ne peut pas faire passer des informations si on n'a que la moitié des informations. Ce procès-verbal, la commission doit l'avoir, autrement ils ne peuvent pas travailler.

Le Président dit qu'effectivement depuis la démission de M. Raphaël Pidoud cette commission était en stand-by et là ce sera au nouveau Président du Conseil général de relancer l'histoire.

Le Président passe au point 6.

## **6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.**

Le Président passe la parole à Mme Anne Bersier, vice-syndique, responsable du dicastère.

Mme Anne Bersier n'a pas beaucoup à dire. Ces nouveaux statuts sont issus du fait que beaucoup de lois cantonales ont été modifiées et il s'agit de se mettre en conformité avec celles-ci. D'autre part, l'assemblée générale a accepté ces nouveaux statuts à l'unanimité. Ces nouveaux statuts ont circulé dans les différents services cantonaux et n'ont pas fait l'objet de remarques. Mme Bersier recommande d'approuver ces nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.

Le Président remercie Mme Bersier et demande s'il y a des questions à ce sujet.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen », comprend qu'on doit voter sur des statuts qui ont changé sans avoir tous les paramètres qui ont vraiment changé et trouve cela compliqué. C'est vraiment très désolant et dit qu'il n'est pas très enthousiaste à voter ces statuts par rapport à ce qui est présenté actuellement.

Mme Bersier n'a pas de commentaire.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » a un peu la même réflexion que M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Est-ce qu'on a fait une évaluation des coûts de ce qu'on paie maintenant et de ce qu'on paiera après, car on a changé les clés de répartition. Dans le comité, il y a deux communes, Estavayer et Domdidier, qui ont des sièges permanents, est-ce une volonté, et pourquoi Montagny ne s'est pas proposé pour ce siège permanent.

Mme Anne Bersier ne peut pas répondre à cette question, elle ne sait pas, non plus pour les coûts. Elle sait que des choses vont évoluer et qui vont changer à partir du moment donné où les deux homes vont être faits dans le district de la Broye, mais par rapport à cela elle ne sait pas.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous les nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.

Les nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye sont acceptés par 14 oui, 3 non et 7 abstentions.

Le Président passe au point 7.

## **7. Centre Médical de Montagny SA – rapport du Conseil communal en réponse au postulat Olivier Corboud.**

Le Président passe la parole à Mme Anne Bersier, vice-syndique, responsable du dicastère.

Mme Bersier donne connaissance de la réponse du Conseil communal au postulat Olivier Corboud. Elle a refait l'historique et elle présente cette réponse dans un ordre chronologique de 2018 à aujourd'hui.

En 2018, la retraite prévisible du Dr Bersier et PraxaMed, entreprise spécialisée dans la recherche de médecins et l'installation de cabinets médicaux, contacte la commune.

En 2019, la commune fait une demande de soutien financier de la commune auprès de la Communauté régionale de la Broye (Coreb) dans le cadre d'une étude de faisabilité proposée par PraxaMed. Toutefois le règlement du fonds de développement régional ne rentre pas en matière dans le cas de soutien pécunier direct auprès des communes. C'est ainsi que l'Association CeSaM est créée le 14 janvier 2020 (Centre de Santé Montagny). Cette association sera le porteur du projet.

Le 10 septembre 2019, le Conseil général est informé que la commune étudie la création d'un centre de santé et d'un contact avec une entreprise spécialisée en la matière.

Le 5 décembre 2019, le Conseil général accepte, à l'unanimité, un investissement de Fr. 110'000.-, soit Fr. 60'000.—pour une étude faisabilité et Fr. 50'000.—de participation de la commune au capital-actions et Fr. 30'000. —de subventions de la Coreb qui va se transformer en prêt sans intérêt, et le recours à l'emprunt si nécessaire.

Le 14 janvier 2020, l'association CeSaM est formellement créée. Une convention de travail est passée entre la commune et PraxaMed.

Le 31 juillet 2020, création de la SA, le Centre Médical de Montagny SA, avec un capital-actions de Fr. 135'000.—réparti entre PraxaMed Fr. 80'000.--, la commune de Montagny Fr. 50'000.—et la Dresse Taiocchi Fr. 5'000.--. Les membres du conseil d'administration sont M. Stadler, collaborateur auprès de PraxaMed, et la Dresse Taiocchi.

En septembre 2020, PraxaMed présente la demande de soutien financier pour le Centre Médical Montagny SA auprès de la Coreb. La Coreb répond qu'ils examinent cette demande et considèrent dès lors la demande de l'association comme étant nulle puisque la SA a été créée entre deux.

Le 6 octobre 2020, lors d'une séance du Conseil général ordinaire, Mme la Syndique, Chantal Genetelli, informe qu'un centre de santé provisoire a ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2020 avec le Dr Bersier et la Dresse Taiocchi et PraxaMed disait que d'autres médecins renforceraient le cabinet médical avec une ouverture définitive d'un centre de santé pour 2021. A ce moment-là, ils étaient installés dans des locaux provisoires.

Toujours en 2020, l'association CeSaM n'avait plus sa raison d'être et a été dissoute. Fin 2020, la convention de prêt de Fr. 50'000. —entre la SA et la Coreb a été signée. C'était un prêt sans intérêt sur 10 ans, avec une première échéance à partir du 31 décembre 2026 de Fr. 10'000.--/an.

En 2021, la Dresse Taiocchi a manifesté sa démission et rapidement la commune et PraxaMed ont pris contact avec elle, mais elle a maintenu sa démission. Le 29 juin 2021, lors de sa séance ordinaire, le Conseil général est informé de la démission de la Dresse Taiocchi et le 5 juillet 2021, une libération immédiate de l'obligation de travailler a été signée à la Dresse Taiocchi. PraxaMed a repris les actions d'un montant de Fr. 5'000. -- de la Dresse Taiocchi.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, une relation de travail a débuté avec la Dresse Gratzke au taux de 50% avec une augmentation prévue du taux d'activité à 80%. Les relations de travail se sont compliquées en mars et la Dresse Gratzke a été en arrêt maladie en avril 2022.



Le 28 juin 2022, une séance extraordinaire du Conseil général a été convoquée pour informer des pertes financières du Centre médical de Montagny SA de Fr. 175'725. —avec une obligation d'assainir, soit : faillite, fermeture provisoire ou fermeture définitive. La proposition du Conseil communal a été la fermeture provisoire en deux phases :

- Fr. 32'000.—à verser de suite pour payer les factures en suspens ;
- Fr. 37'000.—à verser lorsque le 1<sup>er</sup> médecin commence ;
- PraxaMed et la banque s'étaient engagés l'un et l'autre à verser de l'argent.

Le Conseil général, par 21 voix contre 4, a accepté l'investissement de Fr. 32'000.--.

Mme Bersier a constaté que PraxaMed a, de manière constante et professionnelle, cherché des médecins. Beaucoup de contacts ont été noués avec les médecins. Mme Bersier a fait des démarches, un nombre incalculable, pour essayer de trouver des pistes pour ce cabinet médical qui est un outil de travail formidable, il n'y a juste pas de médecin.

Il n'y a pas assez de médecins formés en Suisse. Elle donne une explication sur la législation fédérale pour les médecins étrangers, et informe qu'à partir de juillet 2023, avec un retour en arrière, les cantons vont de nouveau disposer d'un certain pouvoir, d'une certaine marge de manœuvre quant à l'autorisation de pratiquer d'un médecin étranger.

Et maintenant, Mme Bersier a le grand plaisir d'annoncer que le 2 novembre 2023 un médecin commence à travailler, La Dresse Iza Lehmann, à 60%, que son époux la rejoindra plus tard. A priori, il s'agit d'une reprise transitoire, c'est-à-dire que ces deux médecins suisses ont le projet de créer un cabinet médical, au plus tôt, à Estavayer-le-Lac, en novembre 2025.

La Dresse Iza Lehmann a 10 ans d'expérience en pédiatrie aux urgences et en médecine interne. Actuellement elle travaille à Payerne. Son époux quant à lui est chirurgien, il a 12 ans d'expérience hospitalière ambulatoire et là il est en cours d'obtention du titre de médecine interne générale. Il est actuellement chef de clinique adjoint aux urgences de Payerne.

Mme Bersier a terminé.

Le Président remercie Mme Bersier et demande s'il y a des questions ou des remarques.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » tient à remercier Mme la conseillère communale pour le travail effectué et la félicite d'avoir trouvé un nouveau médecin. Il est tout de même un peu déçu de ne pas avoir reçu le dossier avant cette séance, comme cela ils auraient pu l'étudier. Peut-être qu'il n'y avait pas encore la certification du nouveau médecin, mais il pense que les chiffres étaient là et il aurait été bien pour le Conseil général d'avoir accès à tous ces comptes même s'il n'y a pas grand-chose de nouveau par rapport aux questions qui avaient déjà été posées. Il lui manque encore les résultats entre la validation du budget qui avait été voté fin de l'année passée, le supplément, et qu'est-ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui, notamment avec les infirmières, le personnel administratif qui avait été engagé, est-ce qu'il est payé, est-ce qu'il est toujours en arrêt, comme c'était le cas à l'époque où le budget supplémentaire a été voté. Que va devenir le prêt de la COREB, que reste-t-il comme fonds, est-ce qu'on va devoir voter une rallonge budgétaire, est-ce que le cabinet est viable à l'heure où l'on parle.

Mme Anne Bersier dit n'avoir pas beaucoup dormi ces trois derniers jours, parce que cela fait avant-hier que la réponse a été donnée par les nouveaux médecins. La veille, on était avec des investisseurs pour essayer de vendre le cabinet, donc elle n'a pas forcément toutes les réponses à toutes les questions. Par rapport à l'assistante médicale, tout le personnel a été licencié quand on a vu que la SA était en roue libre et que surtout il n'y avait pas de médecin pour faire fonctionner ce cabinet. Il se trouve que 2 ou 3 jours après avoir reçu son licenciement, une assistante est venue dire qu'elle était enceinte, c'est une excellente nouvelle, mais pour les comptes c'était une nouvelle différente. Cette assistante travaille actuellement à 100% au niveau administratif, dans le sens technique, le cabinet est ouvert. Elle scanne tous les dossiers médicaux. En l'état, c'est la seule collaboratrice qui travaille encore au centre médical. Par rapport à la COREB, il y a une

subrogation du prêt, qui fait partie de l'assainissement de la SA qui était obligatoire. Tant que le centre médical ne fait pas un bénéfice de Fr. 175'000.—le prêt n'est pas remboursable, c'était une des mesures en lien avec l'assainissement.

Concernant les comptes du centre médical. Pour le loyer, l'ECAB a accepté, pendant un certain temps, de surseoir, mais cela n'a pas encore été réglé. Les 32'000.—francs versés par la commune ont servi à payer toutes les factures en suspens. Actuellement, on a Fr. 10'000.—en rouge, mais ce n'est pas elle qui gère les comptes. Il semblerait que si un médecin travaille à 80% cela met les charges à 0, mais cela est à voir avec le Conseil d'administration de la SA. Mme Bersier s'est attachée à chercher une solution. Son objectif était de garder le centre médical. Elle ne peut malheureusement pas répondre à tous les aspects comptables. Elle était tellement contente de savoir qu'on avait un médecin et surtout la possibilité d'avoir au minimum deux ans pour continuer à chercher des médecins. Cela change complètement la dynamique parce que ce n'est plus chercher des médecins, c'est compléter une équipe médicale. A son sens, c'est complètement différent. Peut-être qu'elle y a cru pour tout le monde dans cette commune et ce qui est sûr c'est qu'elle va vraiment essayer d'aller jusqu'au bout. Après, c'est aussi dans la discussion avec les Docteurs Lehmann, car pour l'instant ils n'ont rien, et si c'est possible, ils souhaiteraient peut-être, selon comment évolue leur projet de centre médical à Estavayer, pouvoir rester plus longtemps. On n'a pas toutes les réponses à toutes les questions qui pourraient y avoir, mais au mois d'octobre on peut téléphoner pour prendre un rendez-vous.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » ne remet pas en cause la recherche de médecins qui à son avis a été très bien faite, il est conscient que cela n'a pas été facile à tous les niveaux, mais il voudrait juste rappeler que la commune est actionnaire et fait partie du Conseil d'administration, sauf erreur.

Mme Anne Bersier n'a pas eu le temps de regarder ça. Honnêtement, elle a extrêmement peu dormi ces dernières 72 heures pour arriver à présenter ça ce soir. Elle sait qu'il y a à peu près Fr. 10'000.—qui sont ouverts, mais exactement comment, elle ne peut pas en dire plus. Mais elle peut volontiers faire une réponse par écrit.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » répond que c'est très volontiers, il a encore une question, le Conseil général avait voté une rallonge de budget, est-ce que celle-ci va être utilisée ou pas.

Mme Anne Bersier répond oui, y compris la banque qui va rajouter des sous et y compris PraxaMed.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » dit que pour sa part, c'était le 1<sup>er</sup> point à démontrer dans le rapport aujourd'hui.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages ». Le Conseil général avait décidé qu'au début de l'année on avait mis cette rallonge mais que si au début de l'année on n'avait pas de médecin, on arrêterait tout. Alors qu'est-ce qu'il en est parce qu'on n'a toujours pas de médecin jusqu'au mois de novembre. Vous avez dit qu'il fallait au moins 80% de travail d'un médecin pour que cela tourne et il voit qu'au mois de novembre c'est 60% et le cabinet ne va pas tourner avant juin 2024 en tous les cas. Ce sera à nouveau un petit peu problématique et ce sera de nouveau problématique en 2025. Comment le Conseil communal voit la chose.

Mme Bersier trouve qu'avoir des médecins c'est formidable. D'avoir à terme une SA qui tourne et c'est ce à quoi on va arriver et c'est là-dessus qu'on met de l'énergie. Soit on parle d'argent, soit on parle de médecins. On peut fermer aussi et la SA s'arrête et c'est tout. Maintenant, évidemment c'est le 2 novembre 2023.

M. Olivier Dousse, groupe « Continuité & Avenir » demande si M. et Mme Lehmann travailleront avec PraxaMed.

Mme Bersier répond oui.

M. Olivier Dousse, groupe « Continuité & Avenir » dit alors que cela engage la commune à payer des compléments.

Mme Bersier répond oui.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » dirait comme M. Daniel Francey l'a relevé, le 60% ne couvre pas, et combien de temps vont-ils rester, est-ce qu'ils ont signé une durée de présence au cabinet de Cousset.

Mme Bersier répond qu'ils ont signé au plus tôt jusqu'en novembre 2025.

M. Anthony Berger, groupe « élan citoyen » a une remarque. Les docteurs Lehmann partent finalement de rien, est-ce que c'est juste une phase transitoire, il n'espère pas qu'ils viennent juste prendre une patientèle encore existante au centre médical : On a déjà connu ceci avec la Dresse Taiocchi qui a finalement ouvert son cabinet à 3 km d'ici et qui a pris sa patientèle. Si en plus en 2025, ces docteurs partent, on pourrait se trouver dans une situation plus pire et qu'on n'aura même plus de patientèle au cabinet, s'ils suivent les docteurs Lehmann. Est-ce qu'il y a la possibilité de mettre dans le contrat une clause par rapport à cela.

Mme Bersier répond qu'on peut mettre des clauses de non-concurrence, qui ne valent à peu près pas grand-chose juridiquement, parce qu'on ne peut pas empêcher quelqu'un d'exercer sa profession et on ne peut pas empêcher un patient qui trouve le docteur ou la doctoresse formidable de les suivre à 15 km de là.

Etant donné qu'il n'y a plus de questions, Le Président dit que le rapport n'est pas soumis au vote, donc le Conseil général prend acte du rapport du Conseil communal sur le Centre médical de Montagny SA.

#### **8. Désaffectation partielle d'une route communale, Villarey, dp2029-10 partiel, secteur Montagny-les-Monts.**

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, responsable du dicastère.

M. Sébastien Rossier informe qu'il s'agit de désaffecter 346 m<sup>2</sup> de route communale qui n'ont jamais été aménagés jusqu'à ce jour, dans le village de Villarey. C'est un petit tronçon qui s'appelle route communale, mais ce n'est pas une route aujourd'hui, c'est un pré, un bout de jardin, c'est pourquoi, il vient aujourd'hui parce que la maison qui se trouve en bordure de cette route doit être rénovée et dans le cadre de la rénovation, ils ont remarqué que les limites traversaient le muret du jardin. Dans un premier temps, ils ont demandé de modifier les limites de cette route et lorsque nous avons organisé une vision locale, on a constaté que ce tronçon est un pré et la commune ne souhaite pas l'aménager comme route communale. En plus, il y a une très forte pente. Ensuite, la commune a proposé de faire une désaffectation de ce tronçon qui est plutôt préférée à une modification des limites, autrement la commune aurait dû décaler la route. Le Conseil communal a les compétences de céder jusqu'à 200 m<sup>2</sup> de terrain et ici on dépasse avec 346 m<sup>2</sup>, c'est pour cette raison que le Conseil général doit se prononcer sur ce dossier. Si vous acceptez, cette surface sera vendue au propriétaire, suite à un projet de division qui sera effectué par un bureau de géomètre, au prix de Fr. 4. --/m<sup>2</sup>, qui correspond au prix licite du terrain agricole dans la commune. Les frais de cette désaffectation ne sont pas à la charge de la commune, car cela a été demandé par le propriétaire.

M. Sébastien Rossier est à disposition pour toutes questions.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Est-ce que le Conseil communal arrive à estimer le nombre de m<sup>2</sup> qui sont attenants à la maison, juste en dessous, qui normalement s'appelle de la zone aisance, parce qu'en principe la zone agricole n'est jamais collée au bâtiment et les zones aisance n'ont pas du tout le même prix que la zone agricole.

M. Sébastien Rossier répond que c'est ce qu'il vient d'expliquer, il y a quelques m2. Si on voulait vendre cette surface plus chère, le propriétaire demanderait en premier de dévier la route et on serait complètement en zone agricole. Dans cette situation, le propriétaire serait en droit de demander d'aménager la route communale pour accéder à sa maison.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande si le Conseil communal a approché le propriétaire pour discuter de ce problème de tarif de zone aisance ou pas du tout.

M. Rossier répond non. Comme expliqué, si on parle de cela, le propriétaire va simplement demander de déplacer le tronçon de route.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » dit de faire attention de ne pas créer un précédent.

M. Sébastien Rossier ne voit pas comment.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » pense qu'il faut aller comme M. Rossier l'a indiqué. Le jour où l'on doit prendre du terrain sur des privés, on le paie aussi à ce prix-là pour faire des trottoirs, on ne peut pas toujours prendre de l'argent partout. Il est favorable à laisser partir cela comme ça.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » demande s'il restera un droit de passage devant cette maison.

M. Sébastien Rossier répond non.

Etant donné qu'il n'y a plus de questions, Le Président passe au vote. Acceptez-vous la désaffectation partielle d'une route communale, Villarey, dp2029-10 partiel, secteur Montagny-les-Monts.

La désaffectation partielle d'une route communale, Villarey, dp2029-10 partiel, secteur Montagny-les-Monts, est acceptée par 24 oui et 2 abstentions.

Le Président passe au point 9.

## **9. Crédit additionnel pour déplacement de conduites d'eau potable compte 7101.5031.03.**

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal, responsable du dicastère.

M. Rémy Grether. Au budget 2023, le Conseil communal avait demandé un crédit pour déplacer une conduite à Grandsivaz pour la construction d'une villa et entre-temps, nous avons reçu une demande de construction de plusieurs locatifs à Grandsivaz, vers la croisée, qui indique le déplacement beaucoup plus important des conduites qui passent dans les parcelles privées. Le Conseil communal a profité de cette séance pour vous demander une rallonge de crédit, selon le plan qui est présenté, pour passer la conduite dans le territoire public communal, où cela se fait usuellement. M. Grether est à disposition pour les questions.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » a déjà reçu une réponse en séance de préparation dans le sens que ces frais de déplacement sont dans la règle à la charge de l'autre partie, cela veut dire la commune. Toutefois le propriétaire grevé peut être tenu si cette obligation est justifiée par des circonstances spéciales de payer une part équitable des frais. Il n'y a pas de moyen à trouver une participation des demandeurs.

M. Rémy Grether. La question qui a été posée c'était de savoir quels étaient les articles de loi qui géraient ces cas de figure. Notre règlement de distribution d'eau est basé sur le Code civil qui gère toute une série d'articles, qui gère ce genre de chose. Il faudrait prouver, chercher une raison précise qui dise que la commune n'est pas responsable du fait que la conduite passe là, mais il ne sait pas comment parce que c'est la commune de Mannens-Grandsivaz, à l'époque, qui avait demandé à un bureau d'ingénieurs d'établir un plan. Ils ont passé tout droit à travers les parcelles bien qu'ils n'avaient pas de demandes des propriétaires pour passer sur leurs parcelles. Il ne sait

pas vraiment comment imaginer élaborer des scénarios et il ne voit pas comment justifier que des conduites publiques communales devraient rester sur des parcelles privées.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, Le Président passe au vote. Acceptez-vous le Crédit additionnel pour le déplacement de conduites d'eau potable compte 7101.5031.03 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

Le Crédit additionnel pour le déplacement de conduites d'eau potable compte 7101.5031.03, et le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point 10.

#### **10. Entente intercommunale Payerne – Montagny – approbation de l'avenant à la convention de 2001 relative à l'exploitation des ressources en eau de la vallée de la Praz et de la Croix-de-Vaux.**

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic. A l'époque, quand la répartition a été mise en place pour le réservoir de l'Entente, la répartition était plutôt 1/5 Montagny et 4/5 la commune de Payerne, étant donné que Payerne prenait la plus grande quantité d'eau, à peu près les  $\frac{3}{4}$ . A un moment donné, cela s'est inversé et il a fallu rectifier. Ils ont ajusté cela et se sont référés sur la pratique dans différents réservoirs où plusieurs partenaires tirent de l'eau. A l'époque, Mme Genetelli ne savait pas que cela devait passer pour approbation par le Conseil général, donc cela a été appliqué de bonne foi surtout que l'application était très justifiée car elle est en fonction des litres consommés. A notre avantage c'est que la commune de Payerne, pendant un certain laps de temps, a payé plus que ce qu'elle aurait dû par rapport aux litres consommés. Donc, elle a financé en gros Fr. 120'000.—qu'elle n'aurait pas dû. Elle n'a pas demandé cette restitution. Donc aujourd'hui, Montagny utilise actuellement 80% de l'eau et Payerne 20%. Heureusement que Payerne a assez d'eau, un puits qui leur donne beaucoup d'eau, et c'est pourquoi ils ne sont pas obligés de s'approvisionner à Montagny. Cet avenant sert juste à valider l'accord de l'époque à propos de ce changement de répartition par rapport aux litres consommés.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, Le Président passe au vote. Acceptez-vous l'avenant à la convention de 2001 relative à l'exploitation des ressources en eau de la vallée de la Praz et de la Croix-de-Vaux.

Entente intercommunale Payerne-Montagny – approbation de l'avenant à la convention de 2001 relative à l'exploitation des ressources en eau de la vallée de la Praz et de la Croix-de-Vaux est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point 11.

#### **11. Informations du Conseil communal :**

##### **- Projet école**

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier

M. Sébastien Rossier a le plaisir de parler du projet école. Aujourd'hui, les projets en cours sont : le projet sportif et de loisirs, la bibliothèque et là ce soir, il va parler du projet école « Etape 1 ». Le Conseil communal garde une vision globale, mais ils ont aussi plusieurs projets qui sont distincts pour mieux canaliser les forces au sein du Conseil communal. Il y a d'autres projets qui sont prévus et potentiels, ceux-ci ne sont pas oubliés ou mis de côté, c'est vraiment une vision d'ensemble pour ne pas prêter d'autres projets futurs qui pourraient venir, l'administration, l'AES, et le projet école « Etape 2 » qui sera plutôt une rénovation du site.

M. Sébastien Rossier explique comment se passe un projet, n'importe quel projet, selon le SIA, soit :

- Etape 1 : Définition des objectifs.
- Etape 2 : Etude préliminaire.
- Etape 3 : Etude du projet et avant-projet.

Pour les travaux préparatifs, ils ont ressorti toutes les anciennes études qui ont été faites depuis le début des années 2000 et ont visité des écoles qui ont été construites récemment dans les alentours. Il faut savoir que nous avons déjà un budget d'investissement voté par le Conseil général le 5 décembre 2019 qui est disponible pour les premières phases du projet, soit les phases 2 et 3.

M. Sébastien Rossier informe sur une réorganisation des charges de travail au sein du Conseil communal, soit que M. Currat a gardé le projet sportif et de loisirs, M. Baillet et lui-même ont repris le projet école.

Aujourd'hui la phase 1 est terminée et maintenant, ils vont faire une mise à jour des besoins et cette phase 2 peut désormais commencer. Ils vont finaliser le cadre du projet et c'est là qu'ils ont décidé de former une nouvelle commission qui s'appelle « Commission de Projet Ecole », ce sera une commission du Conseil communal. Les attributions de cette nouvelle commission sont les suivantes :

- Exécuter différentes tâches selon les attributions de chacun-e
- Une source d'expertise pour les décisions prises par la commission « Stratégie Projet Global » et par le Conseil communal.
- Un lien avec les autres membres du Conseil général. Les informations officielles seront toujours communiquées par le Conseil communal.

Cette commission sera composée comme indiqué dans le document de convocation, soit :

- Conduite du projet par M. Yannis Baillet et lui-même
- Un architecte, selon l'avancée du projet
- Une représentante de tous les enseignants en la personne de Mme Karine Pillonel
- Une personne qui travaille au DFAC (Département de la formation et des affaires culturelles), en la personne de Mme Pauline Mollard qui habite la commune de Montagny
- Un représentant de chaque groupe du Conseil général, nous souhaitons avoir un retour d'ici le 16 juin
- Le collaborateur technique communal, M. Yvan Maillard

M. Sébastien Rossier est à disposition pour toutes questions.

Le Président remercie M. Sébastien Rossier. Etant donné qu'il n'y a pas de question, il passe au point suivant des informations communales.

#### - **Explication sur les procédures des Marchés Publics**

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat.

M. Stéphane Currat va communiquer une petite information à ce sujet qui est un point très complexe.

Les marchés publics, qu'est-ce que c'est ? M. Currat va uniquement parler des points concernant la commune.

C'est un contrat conclu entre la Commune et une entreprise. Les prestations concernées peuvent être des travaux de constructions, des fournitures ou des services. Ces trois rubriques sont importantes parce que suivant la prestation qui est demandée en marché public, cela va changer la façon de procéder pour la commune par rapport à ces différents règlements.

En tant que Commune (collectivité de droit public), nous sommes assujettis aux différents règlements et procédures. Si on ne respecte pas les règles des marchés publics, le problème principal c'est qu'avec un recours d'un soumissionnaire, il a de fortes chances d'être valable et forcément cela va ralentir considérablement le projet en question. Il faut aussi savoir qu'il existe des organes de contrôle, par exemple l'OMPr (Observatoire des Marchés Publics Romands) qui a contrôlé notre dossier quand il a fallu, pour le projet sportif, lancer le rapport d'architecture.

Les types de procédures sont définis selon la prestation et le montant estimé en question. Les principales procédures utilisées par la Commune sont :

La procédure de gré à gré qui est très simple et très comparable à une personne privée qui demande différentes offres sans qu'il y ait énormément de complications.

Le procédure gré à gré concurrentielle ou la procédure sur invitation, celles qui sont utilisées principalement pour le projet sportif et de loisirs. Pour la procédure gré à gré concurrentielle, l'architecte prépare tout un dossier complet et c'est vraiment un gros travail à mettre en place ce dossier qui doit respecter pas mal de règles.

La procédure ouverte concerne les plus gros montants, c'est la plus compliquée utilisée depuis le début de législature à trois reprises. Elle a été utilisée par exemple pour le dossier des trottoirs, collecteurs et bassin de rétention à Mannens, pour le projet sportif et de loisirs pour le mandat d'architecte, la phase de construction et, pour le poste de maçonnerie et terrassement. Là, c'est publié sur le site SIMAP qui paraissait aussi dans la Feuille Officielle et puis tous les critères de sélection doivent être connus à l'avance. Dès le moment où l'on reçoit les offres, on doit les ouvrir en même temps avec un protocole d'ouverture des offres. Ensuite on regarde les différents montants en francs et chaque entreprise reçoit un certain point par rapport aux montants et reçoivent également des points par rapport à des critères de sélection qui avaient été mis dans le dossier directement pour la procédure ouverte et la formule de calcul qui va être utilisée par rapport aux différents montants des différentes entreprises, tout cela doit vraiment être connu à l'avance par tout le monde, même toutes les questions posées par un soumissionnaire. C'est vraiment extrêmement réglementé et en général c'est géré par un bureau externe qui s'occupe de toutes ces procédures.

M. Currat relève ce qui est positif dans les marchés publics, notamment que les règles sont connues à l'avance pour tout le monde et à la fin les contestations sont assez limitées parce que tout le monde a accès aux différents résultats.

Pour le négatif avec les marchés publics, notamment c'est qu'on a l'obligation de choisir l'entreprise la mieux classée au niveau des prix. Un 2<sup>ème</sup> point très négatif, c'est qu'il n'est pas possible de relancer un nouvel appel d'offre, même si les offres reçues ne conviennent pas. Les négociations sont extrêmement très limitées.

M. Currat en a terminé avec les marchés publics et veut juste parler un peu sur le projet sportif et de loisirs, parce que finalement quand on fait toutes ces soumissions et à la fin il n'y a qu'un seul vainqueur, et forcément beaucoup d'entreprises sont déçues. Il informe sur l'organisation mise en place pour le projet sportif et de loisirs. Par rapport aux listes des entreprises, il y a d'abord eu une demande faite en septembre 2021 par mail aux membres du Conseil général pour demander si vous aviez des noms d'entreprises à qui vous souhaiteriez qu'on envoie les soumissions pour différents travaux. Le même travail a été fait pour le Conseil communal. Il y a aussi eu la liste des entreprises qui ont manifesté leur intérêt et la liste des entreprises de la commune faite par l'administration. Des entreprises sont ensuite

ajoutées par le bureau d'Architecture, et aucune entreprise n'est supprimée par le bureau d'Architecture.

L'administration s'occupait de l'ouverture des offres avec l'établissement d'un procès-verbal d'ouverture. Tous ces dossiers avec les procès-verbaux étaient ensuite envoyés à l'architecte qui allait étudier toutes ces différentes offres et qui allait proposer l'entreprise qui avait gagné le marché qui après passait par la commission de bâtisse et l'adjudication finale était faite par le Conseil communal.

M. Stéphane Currat a terminé.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages ». Le projet sportif a bien avancé et il s'en réjouit. En revanche, malgré tout ce que M. Currat a expliqué, il y a quand même des entreprises de la commune qui n'ont pas été sollicitées pour faire des offres. Effectivement, le Conseil communal avait demandé aux conseillers généraux de donner des références d'entreprises pour des soumissions ce qui a été fait, par contre certaines de ces entreprises n'ont pas été contactées pour faire une offre. Le choix des soumissionnaires a été laissé au libre choix de l'architecte. Il trouve cet état de fait désolant. Il ne va pas donner plus d'informations sur ce point, car nous ne pouvons pas revenir en arrière. Il a demandé par courriel au Conseil communal de modifier le processus des soumissions pour les prochains projets. On doit absolument faire attention d'intégrer les entreprises de la commune dans ces offres. Si elles ne sont pas choisies lors de l'évaluation finale, elles auront au moins pu défendre leurs chances.

M. Stéphane Currat répond que forcément des erreurs se passent, des erreurs ont été faites, maintenant il n'est pas d'accord sur les remarques, dans le sens qu'au sein du Conseil communal on a aucune raison de ne pas chercher au maximum à favoriser les entreprises de la commune, c'est quelque chose qui a été fait et que le Conseil communal le fera toujours.

Etant donné qu'il n'y a plus de questions, ni de remarques, Le Président passe au point 12.

## **12. Divers.**

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic veut parler du départ de la Banque Raiffeisen de Montagny-la-Ville qui a rejoint ses nouveaux quartiers à Domdidier. Donc ce bâtiment, de ce fait, est libre à la vente. Le Conseil communal s'est préoccupé de se dire qu'il y a un bâtiment qui se libère, un bâtiment purement administratif, certes c'était une banque, on va récupérer des coffres ce qui pourrait intéresser des gens de la commune. Le Conseil communal a fait une visite des lieux et a été invité par la Banque Raiffeisen pour une visite sur place et le Conseil communal en a conclu que ce bâtiment conviendrait pour une nouvelle administration, il offrirait de la place pour environ 10 employés, y compris les apprentis. Il y aurait des travaux d'adaptation nécessaires qui seraient certainement des obligations de la part des services de l'Etat. Ce bâtiment est déjà équipé d'une pompe à chaleur et le prix de vente est de Fr. 1'250'000.—sans négociation. Cet achat permettrait d'une part de proposer une solution concrète à l'agrandissement nécessaire de l'administration communale, et d'autre part de donner une souplesse pour la réorganisation de l'école de Cousset ainsi que de l'AES. En regardant la carte de la commune, on s'aperçoit qu'on centrerait un petit peu l'administration. Le bâtiment était utilisé dans sa totalité pour la banque, avec guichets, bureaux, salles de réunion et cafétéria. Les besoins en place de l'Administration seraient ainsi assurés, même à long terme.

M. le Syndic donne quelques détails sur le bâtiment. La surface de la parcelle est de 1'140 m<sup>2</sup>, l'année de construction 1990, la surface utile, le volume, 11 places de parc dont 1 pour personne à mobilité réduite. Une rénovation des intérieurs a été faite en 2017, avec la pose d'une pompe à



chaleur. Le bâtiment est situé en zone «VIL I». Il est possible d'y accueillir l'administration (activité de service).

Les transformations nécessaires et à étudier :

- Equipements techniques liés à l'exploitation par l'Administration.
- Sanitaires au rez (conduites disponibles)
- Analyse thermique du bâtiment
- Accès personnes à mobilité réduite à l'étage
- Réorganisation des différents locaux

M. le Syndic présente les différentes variantes :

- Statu quo avec l'administration actuelle,
- Achat de la Banque Raiffeisen à Montagny-la-Ville pour 1,25 millions + transformations
- Transformation de Cousset-Centre avec un devis en 2010 à 3,7 millions + transformations

Après avoir analysé les conséquences de ce changement pour la population, le Conseil communal y est à l'unanimité favorable. Le village de Montagny-la-Ville, dont l'école devrait disparaître, verrait ainsi l'arrivée de l'Administration. Plusieurs questions se posent, notamment concernant l'accessibilité. C'est pour cela que l'avis du Conseil général compte.

M. le Syndic voulait entrer en matière avec cet objet et aimerait donner deux semaines aux membres du Conseil général pour donner leur avis. Le Conseil communal est favorable mais en finalité c'est le Conseil général qui décidera. La Banque Raiffeisen a donné priorité à la commune sur cet objet, ils le retiennent pour la commune jusqu'à ce qu'on dise non. Il y a une marge de manœuvre de négociation, mais il ne peut pas en dire plus.

Si sous 15 jours, le Conseil communal a des retours, il organisera rapidement une séance extraordinaire et mettra en route l'achat de cet objet.

Afin d'aider dans les réflexions, les documents suivants vont parvenir : Plans du bâtiments, dossier photos, taxation ECAB, décompte des frais de chauffage.

Avec cette opportunité, il y aura la possibilité de réunir l'école et AES sur un seul site sans nouvelle construction, une administration suffisamment grande et places de parc en suffisance, une opportunité pour le bâtiment de Cousset-Centre et coûts raisonnables.

M. le Syndic remercie pour l'attention et laisse les membres du Conseil général réagir par rapport à ce projet.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » veut juste pour savoir si on a déjà commencé les travaux dans l'appartement, anciennement à Colette, car on avait voté un crédit pour l'extension du bureau communal.

M. le Syndic répond que seuls les travaux usuels ont été faits, la peinture et le carrelage. Pour le moment, aucune modification n'a été faite pour le bureau communal.

M. Sébastien Jaquet, groupe « Les 7Villages » trouve le projet très bien, très pertinent, simplement il voit dans ce projet 10 places de parc avec 1 de plus pour les personnes à mobilité réduite. Si on a entre 8 et 10 personnes qui travaillent, combien de places de parc resteront pour les visiteurs, après l'occupation par le personnel.

M. le Syndic répond qu'aujourd'hui on a 5 personnes à plein temps et deux apprentis. Si on regarde le coût, cela peut donner un peu d'oxygène et s'il veut aller un peu plus, aujourd'hui on a un bénéficiaire qui fait à peine le prix que cela peut coûter.

Mme Véronique Barras, groupe « élan citoyen » demande quel est l'avis des employés de l'administration.

M. le Syndic répond que le Conseil communal travaille déjà pour le bien de la commune, les employés ne sont pas locataires des locaux, ils travailleront où on leur dit d'aller, c'est relativement clair, l'important c'est d'avoir des bureaux confortables et le salaire qui tombe, après qu'ils aillent là ou là, pour le Conseil communal ce n'est pas une importance fondamentale. Cela pourrait gêner certains d'ici deux ou trois ans et après le personnel change.

M. le Syndic. L'année passée, il a pris l'initiative d'organiser une sortie avec le Conseil communal et leurs conjoints et conjointes. Cette année, il proposerait une sortie avec le Conseil général et le Conseil communal, d'une journée, un samedi, pour une balade en Suisse. Comme l'avis est positif, M. le Syndic propose la date du 23 septembre 2023 à réserver.

M. le Syndic est quand même un petit peu triste et tient quand même ce soir à dire quand il voit l'énergie que Mme Anne Bersier a donné pour trouver une solution jusqu'à cette date pour installer un médecin, la seule chose qu'on chipote c'est des 15 ou 20'000.—francs. Vaut mieux pratiquer le foot à Montagny, car quand il y a quelques millions à discuter, pas de remarque. Il se sentait obligé de le dire car Mme Anne Bersier s'est donnée comme un coureur du Tour de France, d'abord il y a les cols et à la fin, il y a le sprint final, et bien elle a eu, dans la dernière ligne droite, 20h52 lundi soir, n'oubliez pas cela.

M. le Syndic comme par coutume voulait remercier notre président sortant M. Marc Fragnière et demanderait à Mme Anne Bersier de lui remettre un cadeau.

Le Président remercie de l'attention.

M. le Syndic tenait à féliciter le nouveau candidat remplaçant élu à l'unanimité et se réjouit de travailler avec lui.

M. le Syndic remercie l'administration, Marie-Noëlle pour le procès-verbal et les séances de Conseil et aussi l'administrateur Christophe pour tout le travail pour le MCH2, et ses collègues du Conseil communal.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » remercie et félicite la commission des Senior + qui a créé des sentiers avec les bancs et les panneaux indicateurs. Il veut juste demander comment est prévu et qui s'occupe de l'entretien et des panneaux, car à certains endroits, ce n'est pas évident de s'approcher des panneaux pour regarder le parcours.

M. le Syndic répond que la voirie va s'en occuper.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Les CFF, dans l'autorisation des lignes de la Broye, ont prévu de rallonger le quai de la gare de Cousset de 5 mètres. Des travaux se font à chaque passage à niveau. Est-ce que la commune n'aurait pas intérêt à s'approcher des CFF pour éventuellement discuter pour démonter le bout de voie qui finit en cul de sac devant la propriété André Thierry et négocier un passage piéton sous-voie, sachant que des travaux vont se faire.

M. le Syndic se tourne vers M. Christophe Burri, administrateur, pour savoir s'il y a déjà eu des discussions avec les CFF.

M. Christophe Burri répond que tout cela a été discuté lors de la vente des terrains pour la Centrale de chauffage à distance et les transferts de propriété. Les CFF ont voulu garder la route côté Fribourg de leur compétence et ils ne voulaient absolument pas que cette route devienne du domaine public. Il pense qu'il s'agit de la planification des CFF, peut-être dans un futur pour une

cadence au quart d'heure, ce qui n'est pas du tout annoncé, mais à ce moment, il y aurait une gare de croisement qui serait à Cousset. C'est certainement pour ces raisons que les CFF n'ont pas voulu remettre la route à la commune.

Mme Mélanie Schaller, groupe « élan citoyen » a une question par rapport à la déchetterie et ses heures d'ouverture. Une personne qui travaille tous les jours jusqu'à 17h30 n'a pas la possibilité d'y accéder en semaine, mais peut juste le faire le samedi matin. Alors elle aimerait savoir s'il serait possible d'ouvrir un soir en semaine, de décaler le mercredi, d'ouvrir jusqu'à 19h – 19h30, notamment durant les heures d'été. Cela permettrait de fluidifier le trafic du samedi matin, car il y a beaucoup de monde et c'est chaotique avec les voitures, et pourquoi pas une ouverture le samedi après-midi durant de 1h30 ou 2h00 qui serait aussi profitable aux habitants.

M. Sébastien Rossier croit que c'est ouvert jusqu'à 18h le mercredi et le samedi matin, on peut y réfléchir, cela consiste aussi à qu'il y ait une personne de la voirie qui va faire plus d'heures en dehors des heures de travail normal.

Mme Mélanie Schaller, groupe « élan citoyen » répond que c'est pourquoi elle proposait de décaler le mercredi plutôt que d'ouvrir en début d'après-midi, d'ouvrir plus longtemps le soir.

M. Sébastien Rossier en prend note.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » revient à charge avec sa proposition soit la demande pour un « Crédit d'étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz, vers l'Escabelle » où il y a le détournement de la conduite d'eau potable. Vu qu'un bâtiment vient démoli, il faudrait profiter de la situation pour regarder ce qu'on peut faire et mettre ça à la prochaine séance du Conseil général.

M. le Président prend note de la proposition « Crédit d'étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz, vers l'Escabelle ». La proposition sera soumise au prochain Conseil général qui va voter s'il accepte ou non d'étudier la chose.

M. François Egger, groupe « Continuité & Avenir » avait posé des questions à l'administration concernant le début des travaux à Mannens concernant les trottoirs et le séparatif. Il a constaté que les travaux pour le bassin de rétention ont commencé, quelle est la suite sur le Jordil.

M. Rémy Grether répond que les travaux ont commencé et entre la question et ce soir, la commune a reçu le permis de construire pour la totalité des travaux. Actuellement, deux équipes travaillent sur Mannens, une pour le bassin de rétention et une pour les canalisations en dessous du Jordil et qui vont poursuivre sur le bord de la route. Les travaux ne vont pas s'arrêter, les crédits et les autorisations sont là et cela va suivre jusqu'à l'automne pour mettre un terme à l'assainissement du village de Mannens.

M. François Egger, groupe « Continuité & Avenir » tient à remercier pour la confiance accordée et espère être à la hauteur de sa tâche et qu'il va poursuivre l'engagement et le travail de son prédécesseur dans la continuité pour l'avenir de la commune.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir » par rapport à l'information que M. Grether vient de donner, est-ce que les différents crédits, les différents projets, concernent les trottoirs le long du Jordil à Mannens.

M. Grether répond oui complètement, il faut savoir qu'on fait les canalisations sous le trottoir. Le trottoir sera franchissable parce que nous n'avons pas le gabarit pour que les véhicules lourds puissent se croiser mais le trottoir va se faire comme prévu selon la mise à l'enquête.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » demande si le passage à niveau du côté de Corcelles est définitif ou est-ce que des travaux vont encore arriver car c'est devenu un gendarme couché.

M. Sébastien Rossier répond qu'on a constaté, comme tout le monde, c'est une bonne question mais il n'a pas la réponse. On n'a pas eu d'autres informations que les travaux étaient terminés, mais cela lui semble bizarre que ce soit terminé ainsi.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » rappelle qu'il avait commencé lors de ses questions sur le rapport de Mme la conseillère communale par remercier et féliciter pour la recherche de médecins, mais il pense que son intervention était trop longue ça a dû échapper. Est-ce possible de demander au Conseil communal de fournir aux différents groupes les présentations de ce soir afin d'avoir toutes les informations y compris le rapport de Mme Anne Bersier.

M le Syndic répond oui avec plaisir.

M. Rémy Grether veut juste informer sur l'ADIS-Broye. Plusieurs communes ont refusé et il ne restait plus que la commune de Prévondavaux et c'est le Conseil d'Etat qui a décidé qu'elle devait faire partie de l'association pour donner un fond valide à l'association. Il y a trois semaines que le Conseil d'Etat a validé et l'ADIS-BROYE existe. M. Grether remercie encore une fois d'avoir accepté ces statuts en décembre.

M. le Président informe que la séance du budget 2024 est fixée le 13 décembre 2023.

M. le Président souhaite plein succès à son successeur, il aimerait remercier le Conseil communal, l'administration communale et la secrétaire, merci à ses collègues du bureau, merci à toutes les personnes présentes ce soir et souhaite à tous un bel été et invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 22h33, Le Président clôt officiellement cette séance du Conseil général.

Le Président :

La secrétaire :

Marc Fragnière

Marie-Noëlle Bugnon

| Nom       | Prénom    | Adresse                      | NPA  | Localité           | Liste no                | Signature   |
|-----------|-----------|------------------------------|------|--------------------|-------------------------|---|
| Roy       | Caroline  | Route du Jordil 16           | 1775 | Mannens            | 1 - élan citoyen        | excusée   |
| Fragnière | Gilbert   | Impasse Granges-Philing 32   | 1774 | Cousset            | 1 - élan citoyen        |    |
| Corboud   | Olivier   | Route des Arbognes 20        | 1774 | Cousset            | 1 - élan citoyen        |    |
| Fragnière | Marc      | Route des Buissons 8         | 1774 | Cousset            | 1 - élan citoyen        |    |
| Berger    | Adrien    | Route des Buissons 19        | 1774 | Cousset            | 1 - élan citoyen        |    |
| Joye      | Yves      | Chemin du Champ-Vernard 3    | 1775 | Mannens            | 1 - élan citoyen        |    |
| Schaller  | Mélanie   | Impasse des Noyers 12        | 1775 | Mannens            | 1 - élan citoyen        |    |
| Berger    | Anthony   | Impasse Côte-des-Esserts 23b | 1774 | Cousset            | 1 - élan citoyen        |    |
| Barras    | Véronique | Impasse Côte-des-Esserts 19  | 1774 | Cousset            | 1 - élan citoyen        |    |
| Bugnon    | Marielle  | Route Bas-des-Esserts 15     | 1774 | Cousset            | 1 - élan citoyen        |    |
| Dousse    | Olivier   | Route de Fin-de-Plan 4       | 1774 | Cousset            | 2 - Continuité & Avenir |    |
| Egger     | François  | Route du Jordil 51           | 1775 | Mannens            | 2 - Continuité & Avenir |    |
| Joye      | Rachel    | Impasse des Etourneaux 18    | 1775 | Mannens            | 2 - Continuité & Avenir |   |
| Joye      | Jérémy    | Chemin du Champ-Vernard 27   | 1775 | Mannens            | 2 - Continuité & Avenir |  |
| Pidoud    | Gérald    | Route de Belmont 53          | 1776 | Montagny-la-Ville  | 2 - Continuité & Avenir |  |
| Joye      | Jonathan  | Route de Montagny 32         | 1775 | Grandsivaz         | 2 - Continuité & Avenir |  |
| Marguet   | Julien    | Route de la Fenetta 12       | 1774 | Montagny-les-Monts | 2 - Continuité & Avenir |  |
| Joye      | Roxane    | Impasse du Botset 1          | 1775 | Mannens            | 2 - Continuité & Avenir | excusée   |
| Margueron | Alexandre | Route du Jordil 38           | 1775 | Mannens            | 2 - Continuité & Avenir |  |
| Francey   | Daniel    | Route de Fribourg 56         | 1775 | Grandsivaz         | 3 - Les 7Villages       |  |
| Gründler  | Monique   | Impasse Côte-des-Esserts 39  | 1774 | Cousset            | 3 - Les 7Villages       | Excusée   |
| Jaquet    | Sébastien | Route du Pelleret 48         | 1774 | Montagny-les-Monts | 3 - Les 7Villages       |  |
| Küng      | Marc      | Route du Pré-Michel 9        | 1776 | Montagny-la-Ville  | 3 - Les 7Villages       |  |
| Pidoud    | Raphaël   | Route du Pré-Michel 6        | 1776 | Montagny-la-Ville  | 3 - Les 7Villages       |  |
| Fragnière | Céline    | Route Bas-des-Esserts 34     | 1774 | Cousset            | 3 - Les 7Villages       |  |
| Francey   | Quentin   | Route de Corcelles 14        | 1774 | Cousset            | 3 - Les 7Villages       |  |
| Francey   | Sébastien | Route de Fin-de-Plan 16      | 1774 | Cousset            | 3 - Les 7Villages       | excusé  |
| Haldimann | Sandrine  | Route des Arbognes 15        | 1774 | Cousset            | 3 - Les 7Villages       |  |
| Mollard   | Philippe  | Cousset-Centre 19            | 1774 | Cousset            | 3 - Les 7Villages       |  |
| Schmutz   | Julien    | Route des Arbognes 17        | 1774 | Cousset            | 3 - Les 7Villages       |  |